Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 36 (1951)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. LAUSANNE, mai 1951 N° 5 36me année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraît chaque mois.

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.
Abonnements privés Fr. 3.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81.
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., à Lausanne

Le Congrès Raiffeisen suisse

29-30 avril 1951

Au moment même où paraît ce journal se déroule à Genève, sous d'heureux auspices, le 48e Congrès Raiffeisen suisse, en présence de 1300 délégués accourus de toutes les régions du pays.

Un compte rendu complet de cette importante manifestation nationale sera donné dans le prochain numéro du Messager Raiffeisen.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration du 30 mars 1951

1. Les déclarations d'adhésion étant toutes dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont admises dans l'Union :
   Schmitten (Albula) et *Cumbel* (Grisons)
   Nottwil (Lucerne)
   Wachseldorn (Berne) et
   Brenles (Vaud).
   Le nombre des Caisses affiliées passe ainsi à 917.

   L'activité de fondation est actuellement intense et de nouvelles régions s'intéressent vivement à la cause de la coopération rurale sur le plan de l'épargne et du crédit.
2. Statuant sur les *crédits spéciaux* exigeant son prononcé, le Conseil d'administration, sur préavis de la direction et après étude approfondie des motifs à l'appui, donne son approbation à 11 crédits à des Caisses affiliées, portant sur un montant total de Fr. 670 000.—.
3. La direction de l'office de revision donne connaissance du résultat récapitulatif des *comptes annuels des Caisses au 31 décembre 1950,* qui accusent un nouvel et important développement. 21 fondations en cours d'année ont porté à 912 le nombre des Caisses affiliées. L'effectif des sociétaires a augmenté de 2951 unités et atteint ainsi 94 944. La somme globale des bilans accuse une progression de 48 millions, soit de 5,2 %, et totalise 970,5 millions de francs. Les dépôts d'épargne s'élèvent à 591 millions répartis sur 395 mille livrets (majoration 15 000 environ). Les prêts hypothécaires ont augmenté de 41 millions, se chiffrant au total à 615 millions, ce qui représente le 62 % de la somme du bilan. Le bénéfice global net a été de 3,4 millions, en légère régression sur l'année précédente, notamment du fait de l'augmentation des charges fiscales ; il a été versé entièrement aux réserves qui se montent ainsi à 41,9 millions.

   Le Conseil d'administration prend acte avec satisfaction de cet heureux résultat et tient à féliciter les Caisses de la promptitude dont elles ont de nouveau fait preuve lors de l'établissement et de la remise de leurs comptes annuels.
4. La direction de la Caisse centrale présente le *bilan mensuel au 28 février 1950* et commente les fluctuations intervenues depuis le début de l'année. L'accent continue à être mis sur le maintien constant d'une forte capacité de paiement.
5. Le Conseil prend connaissance du *rapport de la Société fiduciaire REVISA* sur la revision des comptes annuels de la Caisse centrale pour 1950. Les conclusions de ce rapport sont favorables à tous égards ; elles font particulièrement état de la gestion compétente et prudente de la direction.
6. Pour occuper le poste actuellement vacant de chef reviseur et sous-directeur de l'office de revision, le Conseil d'administration fait appel à *M. J. B. Rosenberg,* de Beinwil (Argovie), actuellement expert comptable au service de contrôle de l'administration fédérale des finances.

VENTE A CRÉDIT ET VENTE A TEMPÉRAMENT

L'usage du crédit s'est implanté à tel point dans nos mœurs qu'il est bon d'en montrer le rôle et les formes.

La vente à crédit.

Elle se présente chaque fois que l'article 213 du Code des obligations n'est pas respecté lors d'une vente mobilière :

« Sauf convention contraire, le prix (d'une chose) est exigible aussitôt que la chose est en possession de l'acheteur. »

Une marchandise est donc vendue à crédit quand le paiement, au lieu d'être effectué au moment où le marché se conclut, est reporté à une date ultérieure. Il y a un délai de 30 jours, 3 mois selon les conditions. On couvre un besoin momentané par une recette qui ne viendra que plus tard.

On distingue en général entre *le crédit à la production,* c'est-à-dire crédit qui est assuré en vue de la création de ressources (fabriques, usines, magasins) servant à la production de biens (draps, machines, confections), et *le crédit à la consommation,* c'est-à-dire crédit utilisé pour

l'achat d'objets servant à la consommation immédiate (denrées alimentaires). On condamne en général le second. Par contre, on attribue au premier des effets bienfaisants. Néanmoins le crédit productif implique, comme le crédit à la consommation, un danger : il conduit le débiteur (industriel, commerçant, consommateur) à des dépenses qui ne sont pas proportionnées aux circonstances économiques et surtout aux moyens financiers.

Crédit ou comptant.

En 1844, lorsque les pauvres tisserands de Rochdale, près de Manchester, créèrent leur magasin coopératif, ils établirent la règle du commerce au comptant comme principe fondamental de leur entreprise. Ils étaient esclaves des épiciers et savaient quelles difficultés rencontre une personne enfoncée dans les dettes pour en sortir. Un siècle d'expérience coopérative a prouvé la sagesse de leur décision. Et depuis, le principe du paiement comptant s'est popularisé. Certes, le système du crédit n'est pas encore extirpé du commerce de détail. Les coopératives ne sont pas les seules à y avoir renoncé ; les grands magasins, les magasins à prix uniques, les entreprises à succursales multiples (Migros) exigent le paiement à l'achat. Or il ne semble pas que le chiffre d'affaires de ces institutions commerciales ait souffert de l'application stricte de ce principe social. Bien au contraire, les prix des marchandises ont baissé et ont attiré la grande clientèle.

Si certains commerces bénéficient des avantages de la vente au comptant, d'autres moins heureux et plus accommodants souffrent des répercussions désagréables, sinon désastreuses de la vente à crédit. Il est pourtant d'usage de louer, dans les milieux populaires, le magasin du coin qui fait crédit et aide, prétend-on, le client. L'épicier aussi bienveillant qu'il soit, prévoit ses pertes et les compense, non pas par une diminution de son bénéfice, mais bel et bien par une majoration des prix de sa marchandise et, en fin de compte, c'est la communauté des clients qui paie. La grande masse des consommateurs est, aujourd'hui encore, ignorante des bienfaits du paiement comptant. Les pionniers de Rochdale avaient reconnu, il y a cent ans, que la vente à crédit pousse les moins fortunés à faire des dettes, les asservit car le client se trouve incapable de protester contre les prix excessifs, contre la qualité inférieure des produits, contre les pratiques commerciales injustes et incommodantes.

Dans certaines branches d'activité, le crédit devient une véritable plaie. Le boulanger, le boucher, le laitier, avec leurs paiements à la semaine et au mois, le tailleur, la couturière, le dentiste, le médecin, avec leurs notes et leurs honoraires en souffrance, en connaissent les mauvais effets. Il leur crée mille ennuis: importantes sommes d'argent gelées, comptabilité fastidieuse, lettres de rappel, démarches de poursuites et même emprunts bancaires. Et par surcroît, les acheteurs négligeants dans leurs paiements ne sont pas toujours les gens laborieux qui comptent sou par sou. Il suffit d'interroger à ce sujet certaines couturières et modistes, certains artisans et petits commerçants pour savoir leur opinion sur la ponctualité de clients tout à fait solvables. Ainsi le crédit le plus simple envisagé comme une facilité toute gratuite accordée au client devient une source de frais et d'ennuis pour le commerçant.

La vente à tempérament.

C'est une modalité de la vente à crédit. Elle est déterminée par les articles 226, 227 et 228 du C. O.

« Lorsqu'une chose mobilière a été vendue et livrée sous la condition que le prix serait payé par acomptes, et que l'acheteur est en demeure pour l'un des paiements partiels, le vendeur peut poursuivre le recouvrement de l'acompte non versé ou, s'il s'en est réservé le droit, soit revendiquer la propriété de la chose, soit se départir du contrat. »

Par cette vente, la chose est cédée avant que le prix ne soit payé. Le paiement différé est effectué, non pas en totalité et en une fois, mais au moyen d'acomptes successifs échelonnés sur une période et des intervalles qui font l'objet de conventions expresses. D'ordinaire le premier versement est plus fort que les suivants ; les autres se répartissent sur plusieurs mois, par montants variant souvent de 20 à 40 francs. Cette méthode de paiement est surtout développée en Amérique du Nord, où dès 1850 la maison Singer l'a utilisée la première de façon systématique pour la vente de machines à coudre. De là, la vente par acomptes a fait de rapides progrès, s'étendant à l'Amérique latine, au Japon et à l'Europe où elle gagna vite du terrain. Depuis la fin de la guerre, elle prend en Suisse une ampleur considérable, principalement dans les centres urbains et industriels. Ces dernières années, se vendaient à tempérament aux Etats-Unis : 70 % des autos et des meubles, 75 % des radios, 85 % des aspirateurs à poussière, 90 % des machines à laver. Chez nous, citons parmi les chiffres connus que le 30 à 50 % des ventes seraient conclues par acomptes à Genève, et que le 40 % des automobiles vendues dans le Mittelland bernois le serait aussi de cette façon. On achète surtout par cette méthode des articles coûteux: autos, pianos, frigidaires ; des articles durables: meubles, appareils de TSF, machines à coudre, machines à écrire ; des articles nouveaux: aspirateurs à poussière, machines à laver, dictionnaires, articles de sport, fourrures, etc.

L'acheteur prend possession de l'article à la commande. Mais le vendeur stipule, par contrat, diverses clauses lui assurant des garanties certaines. Les voici:

le pacte de réserve de propriété, grâce auquel le vendeur reste propriétaire de la chose vendue jusqu'au complet paiement de l'article ;

la clause de déchéance ou de perte des acomptes payés ; lors d'une reprise éventuelle des biens, le vendeur décompte de la valeur dépréciée de l'objet les frais de location et d'usure ;

la clause d'échéance aux termes de laquelle le vendeur peut exiger le paiement du prix entier, si l'acheteur est en retard dans ses acomptes. La loi fait cependant une petite réserve en faveur de l'acheteur.

D'une manière générale, les clauses protègent fort bien le marchand et fort mal l'acheteur ; souvent aussi elles sont rédigées de telle sorte qu'un profane n'y comprend absolument rien et ne sait pas exactement à quoi il s'engage en les acceptant.

Ce genre de vente assure un meilleur rendement d'affaires aux représentants et aux vendeurs. Il permet au client d'acquérir les objets enviés sans avoir les économies nécessaires. Il est surtout développé pour l'achat d'articles de luxe. Les gens au salaire trop modeste ou trop variable s'y laissent facilement tenter. Les jeunes gens qui se marient, les ouvriers chargés de famille recherchent les avantages temporaires et illusoires de la vente par mensualités. Souvent aussi les fonctionnaires au traitement fixe utilisent ce procédé. A vrai dire, les acheteurs n'en retirent que des avantages passagers : les acomptes grèvent les budgets familiaux, vous incitent à acheter des objets qui ne sont pas de première nécessité, limitent votre capacité d'économie. Les gens qui s'y sont laissés prendre regrettent, après coup, parfois avec amertume, d'avoir signé tel contrat. Les prix des articles sont considérablement majorés. Selon des calculs établis par Mlle Fredenhagen, assistante sociale, une ma-

chine à coudre coûte 12 à 15 % plus cher, un appareil de TSF 27 %, une bicyclette 34 %. Le prix de catalogue des marchandises payées par acomptes est augmenté d'habitude de 10 à 12 %. A cette majoration, il faut ajouter les intérêts à 5 ou 6 % de la somme non payée. Ce mode de paiement est onéreux et artificiel, il faut le freiner car il exploite un goût du luxe et une envie immorale. Cependant, en quelques cas, il peut être utile pour un travailleur ou un artisan honnête et solide de caractère, volontaire et perspicace. Mais c'est une arme à deux tranchants pour le faible qui se laisse endormir par les représentants de commerce courant uniquement après la commission sur la vente.

Aux jeunes gens de juger maintenant si cette méthode de vente selon les paroles rapportées par Mlle Degoumois, assistante sociale, est « un vrai bienfait pour ceux qui n'ont que peu d'argent disponible » ou, comme d'autres l'accusent « la plus grande calamité qui ait atteint la classe ouvrière ».

Le meilleur remède pour lutter contre l'habitude d'acheter à tempérament est de développer dans le public le goût de l'épargne, de l'épargne classique et non de l'épargne à tempérament. Mais ceci est une autre histoire dont il pourrait être question l'année prochaine.

G. Cramatte.

Tiré du « Jeune Citoyen 1950 ».

Nouvelles des Caisses affiliées

ASSEMBLÉES JUBILAIRES

Genève

AVUSY

La première Caisse genevoise commémore le 25e anniversaire de sa fondation.

Jusqu'en 1925, les idées de Raiffeisen étaient pour ainsi dire inconnues à Genève. L'initiative de la première fondation fut prise par M. l'abbé Bianchi, alors curé d'Avusy. Ce prêtre aux vues larges, toujours attentif aux problèmes économiques de ses ouailles, fit appel comme conférencier à M. Adrien Puippe, le raiffeiseniste valaisan bien connu, qui sut gagner à la cause un auditoire vivement intéressé. La nécessité d'une telle institution d'entraide visant à l'autonomie du village en matière d'argent fut spontanément admise et 21 membres fondateurs passèrent aux actes. On était en mai 1925. On prit tout d'abord comme circonscription coopérative le territoire de quatre communes. Plus tard, les expériences faites démontrèrent la nécessité de partager ce rayon d'action trop étendu et d'appliquer le principe idéal : une Caisse Raiffeisen par commune. C'est ainsi que du sein de la Caisse-mère naquirent les Caisses d'Avully en 1934, de Cartigny en 1941 et de Chancy en 1942. Avusy se cantonna alors définitivement sur le territoire de sa propre commune comptant 320 âmes. Ce qu'elle perdit en étendue, la première Caisse genevoise le gagna en profondeur grâce à un travail persévérant et persuasif. La Caisse compte aujourd'hui 41 sociétaires, englobant tous les cercles de la population. Les capitaux confiés (épargne) totalisent Fr. 300 000.—. En 1950, les affaires traitées atteignent le demi-million. Fr. 13 400.— de réserves donnent une bonne assise financière à l'institution. Après une brève période d'activité, le premier caissier, M. Cadoux, quittant la commune, remit la Caisse à M. Ls Vuichard qui en est depuis plus de 20 ans le trésorier zélé et compétent. Citons encore parmi les principaux artisans de l'œuvre les présidents MM. A. Aymon et Léon Vogler, au début, remplacés ensuite par Jean Dufournet à qui succéda Fernand Desjacques, encore en fonction à l'heure actuelle. MM. J. Déthiollaz, maire, et P. Induni, industriel, servent également la cause sans faiblir depuis un quart de siècle.

Le dimanche 1er avril, à l'issue de l'assemblée ordinaire, la Caisse d'Avusy fêtait le 25e anniversaire de sa fondation en présence de nombreux sociétaires, des représentants de l'Union Raiffeisen suisse, de la Fédération cantonale et des Caisses voisines. Une seule ombre au tableau : empêché, M. le curé Bianchi, pionnier de la première heure, s'était fait excuser non sans assurer la Caisse de toute sa sympathie. A l'unanimité il fut acclamé président d'honneur.

D'excellents rapports soulignèrent la valeur de cette belle institution et une chronique de caisse appropriée fit revivre brièvement les bons et mauvais moments que l'institution apporta à ses dirigeants et à ses membres au cours de ce premier quart de siècle d'activité. La Caisse locale jouit aujourd'hui de la confiance générale. Les dépôts confiés sont supérieurs aux besoins de crédit. Si le résultat matériel est concrétisé par le fonds de réserve de Fr. 14 000.—, les succès d'ordre moral, social et éthique, qui ne s'expriment pas en chiffres, sont bien plus grands encore.

La fondation de la Caisse d'Avusy fut le point de départ du mouvement raiffeiseniste genevois, qui embrasse aujourd'hui toutes les communes du canton. Sur 2 000 familles rurales genevoises, 1 850 sont attachées à l'une ou l'autre des 35 Caisses. De nombreux orateurs louèrent comme il le fallait l'événement que fut cette première fondation. On entendit ainsi tour à tour : MM. Desbaillets, président de la Chambre genevoise d'agriculture, E. Ramu maire, membre du Conseil de surveillance de l'Union suisse, Cruz, député, président de la Caisse de Bernex, H. Berthoud, chef de service au Département de l'agriculture, M. Constantin, secrétaire de la Fédération genevoise. M. E. Bucheler, fondé de pouvoir, apporta le message de l'Union nationale et remit à la Caisse le diplôme jubilaire.

Encadrée par d'excellentes productions d'un chœur de la chorale d'Avusy, cette assemblée laissera certainement un bon souvenir. Elle sera le point de départ d'un second quart de siècle d'activité fructueux au service de la sympathique population rurale genevoise.

Ch.

Jura bernois

PORRENTRUY

La Caisse Raiffeisen, comme caisse rurale de crédit, ne se trouve dans son véritable élément qu'à la campagne, dans la communauté villageoise. Institut propre à la commune autonome, elle est à même de remplir sa mission bienfaisante au sein d'une population unie par un esprit de solidarité, toutes les bonnes volontés s'y groupant dans un commun esprit d'entraide pour le bien de tous.

Ce sentiment communautaire n'existe pas au même degré dans une ville. L'expérience confirme aussi que la Caisse Raiffeisen n'y trouve pas le terrain propice à son développement et qu'il n'est pas rationnel de la sortir de son domaine naturel. Très rares sont donc les Caisses Raiffeisen citadines. Celle de Porrentruy, fondée il y a 25 ans, s'est essayée à créer un certain esprit d'entraide au sein de ses membres recrutés dans différentes classes de la population. Ses résultats devaient, bien sûr, rester modestes. Ils n'en sont pas moins tangibles. Les 76 sociétaires et les 100 déposants d'épargne ont constitué un chiffre de bilan de Fr. 400 667.— avec un capital de réserves de Fr. 15 846.—.

Les services rendus par cette sympathique institution furent mis en évidence lors de sa 25e assemblée générale tenue le 10 mars 1951 sous la présidence de *M. Fritz Wenger.* Des rapports circonstanciés y furent présentés en vue de l'approbation du bilan.

La séance officielle fut suivie d'une partie commémorative dirigée avec tact et habileté par *M. Piaget,* président du Conseil de surveillance. On notait la présence du délégué de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux, de M. Sylvain Michel, député de Courtedoux, président de la Fédération jurassienne et de M. Paul Fleury, représentant de l'autorité communale. Pour mieux marquer l'atmosphère de fête, les participants furent invités à prendre place autour de tables fleuries et une délicieuse collation leur fut servie, arrosée d'un bon vin réchauffant les cœurs.

Le secrétaire du Comité de direction, *M. Maurice Schlater,* s'était chargé de rédiger une notice historique des 25 ans d'activité de la Caisse. Il s'acquitta de sa tâche avec compétence. Malheureusement, retenu au fond de son lit par une insidieuse fièvre grippale, il n'eut pas la joie de présenter lui-même son œuvre qui mérite cependant de justes compliments. Lecture en fut donnée par le président, M. Piaget. L'auteur avait tracé en détail le film du quart de siècle d'existence, parlant de la séance d'orientation donnée par le regretté directeur Heuberger, des mérites des fondateurs, des lents débuts de la Caisse, de l'esprit de dévouement des organes dirigeants qui se sont succédé au gouvernail et des perspectives d'avenir.

Le jubilé d'une Caisse étant aussi celui de 25 ans de collaboration loyale avec l'Union, il était tout normal que les organes directeurs de Saint-Gall fussent de la fête. *M. Froidevaux,* reviseur, se plus à apporter leur message cordial, leurs félicitations et leurs vœux

et à offrir à la Caisse jubilaire le traditionnel diplôme d'honneur. Brossant à traits rapides les caractéristiques de ces instituts d'épargne et de crédit que sont les Caisses Raiffeisen suisses, il souligne leur mission au service de la communauté. Il mit l'accent sur la nécessité de développer davantage l'esprit de solidarité au sein de la classe agricole de la ville, de manière à donner à la Caisse son vrai cachet de Caisse rurale, de « Caisse de crédit mutuel des agriculteurs de Porrentruy » selon le désir de ses promoteurs. Et l'orateur de fixer ainsi la tâche à laquelle doivent se vouer les dirigeants de l'heure.

La Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen devait aussi faire entendre son message de joie et ses vœux. Son président, *M. Sylvain Michel,* député, concrétisa ses sentiments en présentant à la section jubilaire un plateau dédicacé aux armes du Jura et de Porrentruy, œuvre d'un artiste ajoulot. Relevant les mérites des dirigeants qui se dépensent bénévolement au service du bien commun, il rendit particulièrement hommage aux trois vétérans fondateurs ayant accompli 25 ans d'activité au sein des conseils, en leur remettant le portefeuille-souvenir que la Fédération réserve aux fidèles raiffeisenistes. Honneur à eux ! En voici le palmarès :

MM. Charles Theilkäs,
Pierre Riche,
Amédée Turberg.

Très ému, le bon papa Theilkäs adressa des remerciements bien sentis de la part de ses collègues.

L'autorité communale avait tenu à participer au Jubilé d'une telle institution à caractère d'utilité publique de la ville, en y déléguant *M. Paul Fleury,* conseiller communal, un terrien cent pour cent. Ayant traduit les souhaits des autorités et de la population de Porrentruy, il se plut à donner raison aux pionniers de la Caisse Raiffeisen, puisque le but est éminemment social et utile et que les résultats sont probants. Il émit le vœu que, sous l'égide de la solidarité, tous les terriens de la ville, tous les milieux agricoles serrent les rangs autour de cette sympathique et solide institution créée à leur intention et susceptible de leur procurer un crédit avantageux et facile favorisant leurs exploitations rurales.

On entendit encore *M. Fritz Wenger,* président de direction, dire sa joie du travail accompli, la reconnaissance des raiffeisenistes bruntrutains envers l'Union centrale suisse et sa foi en l'avenir d'une œuvre basée sur l'effort personnel. Et ce fut le merci final de *M. Piaget* faisant entonner le *Cantique suisse* repris en chœur par l'assistance debout face à l'emblème national faisant toile de fond.

Encouragés par tant de paroles réconfortantes, par tant de sentiments de dévouement et d'entraide, les participants emportèrent la ferme résolution de collaborer toujours mieux au plein accomplissement de la mission économique et sociale de leur institution.

Fx.

Fribourg

MURIST

Sur les hauteurs de la Molière, colline historique dominée par les vestiges d'un vieux château datant de l'époque de la bonne reine Berthe, non loin de ceux d'Estavayer-le-Lac et de Payerne, se trouve le riant village de Murist. Cette commune entièrement agricole a su évoluer avec les temps, stimulée par un esprit progressiste que le visiteur a tôt fait de découvrir : au milieu du village aux routes toutes goudronnées se dressent les deux principaux bâtiments, l'église et le collège, tous deux battant neufs, d'architecture moderne, entièrement payés par un mouvement d'entraide fort louable et susceptible d'inciter l'envie de maints citadins.

Une population au sens social si éveillé devait être une des premières à comprendre la nécessité de la création d'un institut financier propre à la paroisse et basé sur les nobles principes de la solidarité chrétienne. En effet, la Caisse de Murist célébrait, le dimanche 25 février 1951, le 35e anniversaire de sa fondation, voulant démontrer par cette manifestation publique qu'elle n'est pas étrangère, loin de là, aux progrès réalisés dans tous les domaines dans les quatre communes qui forment le cercle d'activité délimité à la paroisse, celles de Murist, de La Vounaise, de Montborget et de Franex avec environ 650 habitants. Voici d'ailleurs les principaux chiffres du dernier exercice :

61 sociétaires et 250 déposants ayant constitué un total de dépôt de Fr. 372 000.— ; bilan de Fr. 400 520.— avec Fr. 17 191.— de réserves.

Ces résultats furent proclamés en assemblée générale ordinaire qui eut lieu au café de l'Union où la presque totalité des sociétaires se pressaient autour des organes administratifs. Présidée par *M. Robert Duruz,* elle se déroula conformément à l'ordre du jour statutaire avec la présentation de trois rapports suggestifs précédant l'approbation des comptes et du bilan. Cette première partie officielle fut rondement menée, de manière à réserver le plus de temps possible à la partie commémorative.

* * *

Il n'est pas dans les habitudes des Caisses d'organiser une manifestation spéciale à l'occasion de la 35e assemblée générale. Cependant, à cause des circonstances exceptionnelles de l'époque — c'était en 1941 et la mobilisation générale avait sonné — on avait renoncé à célébrer le jubilé du premier quart de siècle d'activité. Les temps étant redevenus normaux et pour ne pas perdre les profits que ne manque pas de procurer une telle cérémonie, on s'est reporté sur le 35e anniversaire pour commémorer la fondation de la Caisse locale, rappeler les services rendus et en faire une journée de propagande à l'effet de chanter les mérites de la solidarité villageoise et de donner un nouvel élan à l'enthousiasme des coopérateurs.

La partie jubilaire de la journée se déroula à l'Hôtel de la Molière. Elle fut ouverte par le président M. Duruz. Par acclamation, un major de table fut proclamé en la personne du chef spirituel de la paroisse. Sous la baguette enjouée de M. l'abbé Thévoz, les fusées oratoires et musicales furent conduites de mains de maître. Il ouvrit les feux en disant sa fierté de compter une institution aussi utile et aussi florissante dans sa paroisse et mit spontanément les cœurs dans une ambiance de fête en faisant chanter en chœur *Le vieux chalet* de l'inoubliable chanoine Bovet.

Il appartenait à *M. le député Bourqui* de tracer la notice historique de la Caisse. Il le fit avec verve et compétence, ayant été lui-même fondateur et ayant rempli pendant de nombreuses années la fonction de caissier. Il rappela l'initiative du curé de l'époque, M. l'abbé Sapin, la conférence d'orientation du pionnier raiffeiseniste fribourgeois, M. l'abbé Raemy, l'esprit d'entraide des fondateurs, puis brossa le tableau des 35 ans d'activité, mettant en évidence les lumières sans omettre les ombres qui devaient raffermir les volontés dans le creuset des difficultés inhérentes aux œuvres humaine. Signalant les états de service des militants qui se sont succédé à la tâche, il proclama sa foi en l'avenir de l'institution en mains de dirigeants actifs et expérimentés, pour le plus grand bien d'une population laborieuse et économe.

Après la dégustation d'une succulente collation chaude, la parole fut donnée au délégué de l'Union Raiffeisen suisse, M. G. Froidevaux, reviseur. L'orateur mit en relief l'esprit des Caisses rurales de crédit et démontra pertinemment le rôle bienfaisant que ces associations d'utilité publique jouent au sein des populations campagnardes et transmit le message cordial et les félicitations des organes directeurs de St-Gall.

Puis de nombreux toasts se succédèrent à un rythme rapide, liés entre eux par les bons mots et les réparties savoureuses d'un major de table émérite qui maintint sans défaillance une atmosphère de dignité solennelle.

A tout seigneur, tout honneur ! Ce fut d'abord le méritant gérant de la Caisse locale, M. Marcel Bise. Il souligna les titres méritoires de l'œuvre qu'il gère avec tant de zèle et fit appel à l'esprit de cohésion et à la collaboration de tous les cœurs vaillants pour servir le bien commun avec toujours plus d'empressement.

Prirent également la parole pour féliciter la Caisse jubilaire M. Max Bersier, syndic de Murist, M. Paul Bize au nom de la commune de Montborget, M. G. Vorlet, président de paroisse et MM. Justin Volery et Aloïs Bondallaz au nom des Caisses voisines d'Aumont et de Nuvilly, cependant que M. Raymond Marguet et M. Bourqui, député, remémoraient des souvenirs de vétérans et des réminiscences personnelles.

Ces joutes oratoires, toutes aux pensées profondes, furent entrecoupées de chants du terroir et de productions fort goûtées. Si la gaîté est le fort des âmes bien faites, on peut dire que la fête jubilaire de la Caisse Raiffeisen de Murist se déroula dans une saine ambiance et qu'elle donna lieu à des réjouissances du meilleur aloi. Ce fut l'impression que traduisit encore M. Froidevaux qui félicita les organisateurs avant de prendre congé des raiffeisenistes du lieu.

Dans ces sentiments de bonheur, le distingué major de table, M. l'abbé Thévoz, qui a si grandement contribué au succès de la journée, prononça le traditionnel mot de clôture. Appelant la protection du Tout-Puissant sur l'institution jubilaire et sur toute la paroisse, il entonna le cantique patriotique *Seigneur, accorde ton secours* que l'assistance debout reprit en chœur.

Les échos du 35e anniversaire de la Caisse Raiffeisen de Murist ne s'éteindront pas de si tôt. Ils constitueront le levain qui assurera l'essor futur.

Fx.

ASSEMBLÉES ORDINAIRES

Jura bernois

BONCOURT

Le 5 mars 1951 s'est tenue à Boncourt la 4e assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel.

Réunis dans la salle communale, membres et sympathisants se pressèrent autour des organes dirigeants de la Caisse pour la lecture des comptes de l'exercice écoulé qui fut, comme les années précédentes, très réjouissant.

M. Mathez, président du Comité de direction, définit d'une manière claire et précise le but d'une Caisse de crédit mutuel. Il commente ensuite les six principes raiffeisenistes qui sont les fondements solides et inébranlables sur lesquels est bâtie chacune des 912 Caisses Raiffeisen suisses.

Notre Caisse a, au cours de l'année 1950, enregistré 17 nouvelles adhésions. *Il a été distribué plus de 80 nouveaux carnets d'épargne avec une augmentation de dépôts de 180 000 francs.* Le bénéfice net de l'exercice a été de 6 544.90 francs et renforce d'autant notre fonds de réserve. Quant au bilan, il n'est pas loin d'atteindre le million. Un beau résultat après 4 ans seulement d'activité !

Au cours de l'exercice écoulé, les organes dirigeants ont décidé d'abaisser le taux des prêts sur cautionnement de 4 ¼ à 4 %.

Nous souhaitons que la Caisse de crédit mutuel de Boncourt conserve la grande confiance qui lui a été accordée dès ses débuts, ce qui lui permettra de déployer à l'avenir une activité toujours plus féconde.

Un participant.

ORVIN

Samedi 3 mars dernier, notre treizième assemblée générale réunissait environ 40 sociétaires, soit moins des 2/3 de notre effectif. Les nombreuses absences, non justifiées, ne sont pas de nature à encourager ceux qui depuis de longues années travaillent au développement de notre Caisse. Nous voulons espérer que ce préambule stimulera l'intérêt que chaque membre doit à sa société et que notre prochaine assemblée sera dignement revêtue.

Peu après 20 heures, le président *M. W. Auroi* ouvre la séance et salue les participants, sociétaires et invités. Il résume notre activité durant l'année écoulée dans un rapport bien documenté.

Après la lecture des comptes, le caissier M. Jules Mottet est à l'aise pour apporter quelques explications complémentaires, qui ne peuvent figurer sur l'extrait polygrafié qui accompagnait la convocation. Puis il appartint au président du Conseil de surveillance, M. P. Villard de présenter les propositions de l'organe de contrôle. Par un vote unanime, l'assemblée accepte les comptes de 1950 et en donne décharge à l'administration.

Tous les différents comptes enregistrent une augmentation :

Caisse d'épargne : Fr. 246 000.— sur 242 carnets, augmentation Fr. 28 000.—.
Obligations : Fr. 34 000.—, augm. 11 000.—.
Prêts : Fr. 264 000.—, augm. 33 000.—.

Le total des fonds qui nous sont confiés soit Fr. 351 000.— plus les parts sociales de Fr. 6 600.— sont placés de la façon suivante :

Dépôts à St-Gall	Fr. 26 000.—
Avances en comptes courants	89 000.—
Prêts sur cautionnement	32 500.—
— nantissement	20 500.—
— hypothèques	147 000.—
— — avec caut.	44 000.—
— engagement de bétail	8 000.—

Notre bénéfice de Fr. 3 500.— porte nos réserves à Fr. 13 156.64. Ce résultat est satisfaisant et permet de bien augurer pour l'avenir. Cependant il faut que nos sociétaires ne cessent de travailler l'opinion publique et aient à cœur d'apporter chaque année de nouveaux anneaux à notre chaîne.

M.

LES GENEVEZ

L'assemblée annuelle de notre Caisse se tenait dimanche 11 février et malgré un temps maussade réunissait un bon nombre d'adhérents.

Après lecture du protocole de la séance précédente par M. L. Voirol, secrétaire, le président M. A. Rebetez, dans un substantiel rapport, retrace à grands traits les principaux événements survenus durant 1950. Il signale tout particulièrement la situation privilégiée de notre pays au sein d'un monde angoissé, situation qui doit être défendue par une grande solidarité, par un travail constructif persistant et par de grands sacrifices financiers si la nécessité nous le demande.

Passant ensuite aux affaires de notre Caisse, le président relève le travail des différents organes responsables et souligne la fidélité constante de notre population ainsi que le développement progressif de l'œuvre.

Le caissier, M. Aubry, expose les comptes annuels en y ajoutant quelques commentaires appropriés et l'une ou l'autre remarques toujours actuelles. Voici les données essentielles tirées de cet exposé : effectif 73 membres ; comptes d'épargne 348, avec Fr. 461,000.— de dépôt ; mouvement général Fr. 962,000.— ; bénéfice annuel Fr. 2,655.— ; bilan 553,000.— francs ; réserves Fr. 15,000.—.

Il appartenait au président du Conseil de surveillance, M. le curé Froidevaux, de tirer les conclusions de toute l'activité de la caisse en 1950. Il propose donc l'acceptation des comptes avec décharge à la direction et au caissier, ce qui fut adopté à l'unanimité, avec remerciements aux intéressés.

Belle et réconfortante réunion, de bon augure pour un avenir que nous voulons espérer fécond et prospère.

Un participant.

Neuchâtel

BOUDEVILLIERS

Une fois de plus — c'était le 31 mars — notre banque villageoise a tenu son assemblée générale annuelle. Une fois de plus, d'heureuses constatations y ont été faites. En effet, ce treizième exercice s'est terminé à la satisfaction de tous. A peine les comités auraient-ils à regretter le nombre élevé des absences. Toutefois, à leur décharge, nous devons reconnaître que bon nombre étaient grippés et que le temps n'était pas très propice. 36 membres sur un effectif de 69 avaient répondu à l'appel. Néanmoins, si nous y ajoutons quelques invités, c'est devant une belle assistance que M. Jämes Jacot, président du Comité de direction, ouvre la séance avec des souhaits de bienvenue et des vœux de guérison à des membres atteints par la maladie.

Après la lecture du dernier procès-verbal, par notre secrétaire M. Fritz Jacot, le premier nommé, président du Comité de direction, brosse un tableau général des principaux événements nationaux de 1950 et plus particulièrement de la vie de notre Caisse locale.

Puis, par les chiffres, notre caissier M. Hermann Guyot démontre le développement constant des différents chapitres du bilan et du compte de pertes et profits. L'épargne a fait un nouveau grand pas en avant de près de Fr. 70 000.— ; 36 nouveaux livrets ont été ouverts en 1950, ce qui porte leur nombre à 315. Les obligations ont passé de 137 000.— à Fr. 155 000.—. Tous ces apports ont permis aux comités de statuer favorablement sur les 16 demandes de prêts présentées pour un montant total de Fr. 98 600.—. Le mouvement dépasse légèrement le million en 1150 opérations ; la somme du bilan a forcément suivi la même courbe ascendante et se traduit par Fr. 607 000.—. Quant aux fonds confiés, ils sont placés contre bonne garantie à nos sociétaires en 58 comptes pour environ 530 000 fr. Le bénéfice net, après versement d'un intérêt équitable aux parts sociales, est d'un peu plus de Fr. 1 500.—, venant ainsi augmenter d'autant les réserves qui dépassent maintenant largement Fr. 10 000.—.

L'énumération de ces chiffres traduit bien le service que rend notre petite banque à nos populations villageoises et fait bien augurer de l'avenir.

Poursuivant l'ordre du jour, M. Claude Vaucher, président du Conseil de surveillance, après avoir donné connaissance de son rapport, propose à l'assemblée générale d'adopter les comptes et bilan tels qu'ils ont été présentés par les organes responsables.

Adoption unanime.

Dans les nominations statutaires, nous apprenons que M. Claude Vaucher ayant été nommé instituteur à Dombresson doit quitter ses fonctions. Des remerciements mérités lui sont adressés pour les services rendus à la cause raiffeiseniste. M. Jules Perrin, du Comité de direction décline toute nouvelle candidature. Pour les remplacer, MM. Charles Balmer, agriculteur, et Maurice Chanel, cantonnier, ont été nommés à l'unanimité.

Faisant immédiatement suite à l'assemblée, la conférence avec projection lumineuse de *M. Jean Mauler,* inspecteur forestier de notre région, a suscité un vif intérêt de la part de l'auditoire. Ce fut un véritable cours de sylviculture, voué plus spécialement à la question, bien actuelle pour nos agriculteurs, de la séparation des pâturages et des forêts de notre Jura.

Il était fort tard déjà lorsque chacun reprit le chemin de son foyer, heureux d'avoir passé une agréable soirée, toute empreinte de cordialité et d'entente.

CHEZARD-St-MARTIN

Les membres de notre banque villageoise (un bien gros titre et pourtant c'est bien là le rôle que remplit notre Caisse de crédit mutuel) se sont réunis le 20 mars pour prendre connaissance des rapports des divers comités. Présidée par M. le pasteur A. Gygax président, l'assemblée fut rondement menée.

M. Gygax fait état des événements raiffeisenistes villageois de l'année, qui prouvent la marche ascendante de notre établissement. Le

nombre des sociétaires a augmenté de 7, mais si l'on tient compte de 3 décès malheureusement survenus, l'augmentation nette est de 4, portant leur nombre à 163. Les rapports de l'Union à St-Gall et plus particulièrement celui du reviseur mettent en évidence la bonne marche de l'établissement et les qualités indéniables du caissier. Le président remercie chacun des membres des deux conseils de direction et de surveillance qui se dévouent sans compter, ceci sans honoraires. Un merci spécial au caissier qui, tout souriant, reçoit chacun, même aux heures les plus indues.

Au caissier, M. Dessoulavy, de parler chiffres ; il ne s'en fait pas faute : mouvement général 3,5 millions en 1922 opérations ; bilan Fr. 889 027.— ; les carnets d'épargne ont augmenté de 28, ce qui les porte à 527 ; la réserve fin 1950 augmentée du bénéfice de l'exercice, soit Fr. 2 754.91, s'élève à Fr. 11 726.—. Impôts payés : Fr. 711.10 (énormes pour un petit établissement comme le nôtre). Frais généraux et d'administration : 2 859.92.

Après rapport du Comité de surveillance par son président, M. Paul Boss, les comptes sont adoptés à l'unanimité avec remerciements au caissier. Aux divers, M. Gygax annonce qu'à l'occasion du 10e exercice, donc l'an prochain, une petite festivité sera probablement prévue. Il annonce aussi qu'en décembre notre village recevra les délégués de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen. Il appartient à M. Willy Dickson, président de commune, de remercier les responsables au nom des sociétaires et aussi au nom des autorités communales pour le travail fécond de notre Caisse de crédit mutuel.

COFFRANE

C'est devant une assistance relativement nombreuse que le président, M. Paul Jacot, ouvre la séance où le public est admis. Il souhaite la bienvenue à l'hôte de cette soirée, le Dr A. Bolle.

Après la lecture du procès-verbal, il est donné connaissance du rapport du comité de direction. Il relève que l'effectif des membres est de 89. En outre, l'année 1950 a été assez calme, les demandes de prêts peu nombreuses augmentant ainsi notre avoir à l'Union d'une somme importante. Malgré cela, notre organisation continue à rendre de nombreux services aux déposants et aux débiteurs de notre région. Ces derniers jouissent, grâce à la modicité des frais d'administration, de taux intéressants.

Puis le caissier donne un court aperçu du 13e exercice de la caisse dont il a la gérance. Le roulement a été de l'ordre de 777,395.42, francs, laissant un bénéfice de Fr. 3660.95 entièrement versé au fonds de réserve qui atteint la somme de Fr. 45,170.55. Ces comptes, vérifiés par le Conseil de surveillance, sont adoptés unanimement.

La parole est donnée au Dr Bolle pour sa causerie intitulée : *Moi et la pièce de cent sous*. Avec sa verve habituelle et un humour naturel qui n'enlevait certes rien au sérieux du sujet, le conférencier sut captiver et charmer son auditoire, tout en lui donnant gentiment une excellente leçon.

Un nouveau membre du Conseil de surveillance est désigné en la personne de M. René Fivaz, de Montmollin.

Sur proposition d'un membre, l'assemblée décide l'abandon de l'intérêt annuel des parts sociales en faveur des victimes des avalanches.

LA COTE-AUX-FEES

Notre Caisse Raiffeisen vient d'avoir son assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. W. Barbezat, et en présence d'une bonne partie de ses membres. Des trois excellents rapports qui nous furent présentés, nous constatons que cette petite banque locale est en progrès constant. L'effectif se monte à 117 membres, la somme du bilan a augmenté de Fr. 105 287.42 et totalise Fr. 898 070.50, le chiffre d'affaires dépasse les deux millions et les réserves ascendent à Fr. 21 492.45.

Le caissier, M. Emile Grandjean et les membres des comités furent remerciés pour leur gestion et pour remplacer au conseil de surveillance M. Samuel Piaget, décédé durant l'année, l'assemblée fit appel à M. Willy Lambelet. En fin de séance administrative, *M. Urfer*, vétérinaire, brossa un tableau très suggestif de la Fédération cantonale neuchâteloise des Caisses de crédit mutuel qu'il préside avec la compétence que nous lui connaissons.

Ce fut ensuite la collation traditionnelle qui permit à chacun de fraterniser pendant quelques instants, puis la soirée se termina, grâce aux bons soins de *M. Staehli*, vétérinaire cantonal, par la projection de quelques magnifiques films documentaires qui intéressèrent vivement les assistants.

LES BRENETS

Notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale samedi 17 février à 14 heures, à l'Hôtel de la Couronne et non plus un dimanche comme précédemment ; la participation ne fut guère meilleure qu'un dimanche aussi devrons-nous chercher un slogan pour ranimer certains membres par trop indifférents.

En ouvrant la séance, le président salue la présence de M. Pierre Urfer, président de la Fédération cantonale neuchâteloise, puis rappelle à notre mémoire la mort de M. Jean Heuberger, directeur de l'Office de revision de l'Union ainsi que le décès de trois de nos membres ; il prie l'assemblée de se lever en observant une minute de silence en leur souvenir. Il salue ensuite les nouveaux membres, leur souhaitant la bienvenue en espérant qu'ils deviendront de bons membres actifs s'inspirant des principes raiffeisenistes.

La lecture des rapports présidentiels et du caissier fait constater que l'exercice 1950 a été bon Il accuse un bilan de Fr. 708,392.— et un bénéfice net de Fr. 3,494.15 versé intégralement à notre fonds de réserve qui se monte aujourd'hui à Fr. 16,588.35 ; ces comptes sont adoptés avec remerciements aux organes dirigeants de notre belle cause ; notre petite banque villageoise est en progrès constants.

La parole est ensuite donnée à *M. Urfer* qui, dans une intéressante causerie, ravive la flamme en nous développant ses principes, encourageant nos membres à serrer les coudes. Il exposa les travaux et les buts de la Fédération cantonale neuchâteloise des Caisses de crédit mutuel dont certains ont été couronnés de succès dans l'intérêt de toutes nos Caisses ; comme nous le dit M. Urfer, il reste encore des revendications à confirmer pour en atteindre le but, mais avec le beau dynamisme que témoigne notre président cantonal elles ne peuvent qu'arriver à bon port ; il suffit d'attendre car « tout vient à temps à qui sait attendre ». Cette causerie a été très écoutée et fort applaudie. Encore un merci sincère à son auteur !

Après la partie officielle vint la partie récréative, puis l'heure rappelant le devoir, chacun regagna son foyer en méditant sur nos délibérations. *F. P.*

LES PONTS DE MARTEL

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le 7 mars, sous la présidence de *M. J. Zmoos*, président.

Après la lecture, par M. S. Randin, du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Zmoos présente le rapport présidentiel. Avec 4 sorties pour cause de départ et 16 nouvelles admissions, l'effectif des membres se monte à 124. Le bilan, en légère augmentation, atteint Fr. 1 303 715.—. Le chiffre d'affaires est de Fr. 2,3 millions en 1960 opérations. Un bénéfice net de Fr. 7 795.15 est ajouté aux réserves qui atteignent Fr. 41 152.—. Ce beau résultat a été obtenu grâce aux capacités de nos caissiers qui méritent nos félicitations.

Les taux débiteurs des rangs postérieurs ont été baissés de ¼ % tandis que les taux créditeurs sont restés à la même hauteur.

Le caissier, M. U. Benoît, toujours serviable, donne ensuite d'intéressants détails sur les comptes et la marche de la Caisse. Il la recommande pour toute opération financière.

M. A. Haldimann, président, rapporte au nom du Conseil de surveillance. Il constate que la comptabilité est bien tenue, le bilan exact et tous les prêts et crédits bien garantis. Sur sa proposition les comptes sont adoptés et l'assemblée adresse des remerciements aux dirigeants, au caissier et à Mme Benoît.

Aux nominations statutaires, la série sortante des membres des comités est réélue.

Dans les divers, le président donne connaissance d'une visite à la Centrale de St-Gall qu'il a eu le privilège de faire l'année passée. Il a visité la trésorerie dans la chambre forte et peut assurer les déposants que les papiers-valeurs et l'argent sont en toute sûreté. Dans les bureaux, tout est bien installé et organisé, mais il faut songer à des agrandissements.

M. J. Perret, président de commune, donne des renseignements au sujet des fonds communaux et M. Zmoos souhaite que notre gouvernement donne prochainement l'autorisation pour que les dits fonds puissent être placés dans les Caisses de crédit mutuel pour qu'ils puissent profiter de taux favorables et servir l'économie locale.

Pour agrémenter la soirée, le comité avait fait appel à M. Jean Marti, qui présenta quelques beaux films documentaires sur la science, l'agriculture et l'industrie du Canada, ainsi que quelques vues de notre beau pays helvétique et quelques clichés humoristiques. En fin d'assemblée, chaque ayant-droit encaissa l'intérêt de sa part sociale.

MOTIERS

Le mardi 20 mars, notre Caisse de Môtiers avait son assemblée générale sous la présidence de M. Albert Chédel.

La plupart des membres étaient présents ou excusés pour des motifs valables.

Le président ouvre l'assemblée et, après l'appel et le verbal, présente un excellent rapport annuel. Au cours de son exposé, M. Chédel fait un tour d'horizon complet de la situation générale et de notre Caisse en particulier. Il adresse des remerciements à ses collègues et au caissier et forme des vœux chaleureux pour l'avenir de la Caisse.

C'est au tour du caissier, M. Thiébaud inst., de présenter à l'assemblée un rapport beaucoup plus matériel puisqu'il traite surtout de la vie de notre institution. Le mouvement général s'élève à Fr. 215 300.— pour un bilan de Fr. 72 304.19. On peut constater que le bilan de 1950 est plus du double de celui de 1949 ce qui montre la bonne vitalité de notre Caisse Raiffeisen. Le caissier insiste sur le fait que tous les membres doivent avoir à cœur de travailler avec la Caisse de Môtiers et, en plus, faire connaître à leurs connaissances les avantages du système Raiffeisen, ses possibilités et son but.

M. Marc Arn, secrétaire du Comité de surveillance, présente son rapport qui propose à l'assemblée d'accepter les comptes présentés et d'en donner décharge au Comité de direction et au caissier.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

MM. Victor Barrelet et Eugène Ruegg désignés par le tirage au sort comme devant être réélus sont confirmés dans leur fonction de membre du Comité de direction, de même M. Marc Arn dans le Comité de surveillance.

La répartition de l'intérêt aux parts sociales est faite directement.

Dans les divers, la parole n'étant pas demandée, le président donne connaissance du développement du système Raiffeisen et de l'essor des Caisses en Suisse. De 10 en 10 ans, il démontre, chiffres à l'appui, l'avance du mouvement de 1903 à nos jours. Il insiste sur la sécurité que présente notre institution et surtout sur la solidarité qui doit animer notre mouvement.

Valais

EVIONNAZ

Par une gracieuse soirée de mars, alors qu'au dehors la froidure est encore marquée au thermomètre, en une spacieuse salle bien chauffée de notre collège, l'assemblée annuelle de la Caisse locale se déroule.

Il est 20 h. 30 précises quand M. le président du Comité de direction, M. Mettan, assisté des membres des deux comités, ouvre l'assemblée et adresse la plus cordiale des bienvenue à tout le monde présent.

Nous avons l'honneur, en cette agréable circonstance, de compter dans nos rangs la présence du nouveau caissier M. Jacquenoud qui a mis toute son âme, si l'on peut dire, à la bonne tenue de son portefeuille.

Nous n'aurons cependant aucune intention de porter atteinte à l'incontestable service rendu par son prédécesseur M. Boçhatay.

Il nous a été prouvé en cette assemblée, par les détails précis qui nous furent donnés par les présidents des deux comités et par la lecture des comptes annuels, que la Caisse de crédit mutuel d'Evionnaz vogue dans la voie du progrès et de la prospérité. La Caisse compte 58 sociétaires; la somme du bilan est de Fr. 178 000.—, avec 7 400.— de réserve.

M. le président Mettan précise dans son exposé clair quels sont les divers points essentiels nécessaires à la bonne marche des Caisses Raiffeisen, il encourage tout le monde présent à ne cesser de propager la belle œuvre qui fut créée par le brave Raiffeisen et ensuite propagée dans notre petite Patrie par les soins du vénéré curé Traber.

L'orateur demande d'autre part à tous ceux qui ont pris part à cette agréable soirée familiale de mettre tout en œuvre pour qu'en 1952, en même circonstance, l'effectif des membres soit au complet.

C'est, dit-il, l'année prochaine que nous marquerons le 25e anniversaire de l'incorporation de notre cité dans cette belle institution.

Nous ferons en sorte qu'en cette soirée soient portés en honneur les dévoués et charitables principes du père Raiffeisen et du bon curé Traber qui nous ont laissé le si bel héritage des Caisses de crédit mutuel système Raiffeisen. *A. Jordan.*

SAXON

Le 7 mars, notre Caisse tenait son assemblée annuelle. L'annonce d'une conférence donnée par M. l'abbé Crettol, professeur à l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf, avait attiré un nombreux public, la grande salle du Cercle de l'Avenir était archicomble. Nos paysans tenaient à faire plus ample connaissance avec leur vaillant défenseur.

La séance administrative se déroule sous la présidence de M. Louis Delaloye. Après que les comptes eurent été lus et commentés par le caissier et le président, les participants eurent la bonne fortune d'entendre un substantiel rapport du président du Conseil de direction. Après avoir fait un tour d'horizon sur la situation internationale et les conséquences qui en découlent pour l'économie de notre pays, M. Delaloye, avec la clarté qu'on lui sait, a brossé un tableau sur la situation de notre agriculture en 1950 et ses répercussions sur la marche de nos Caisses Raiffeisen.

Quoique jeune encore, la Caisse de Saxon compte 134 membres, un bilan qui dépasse le million et une réserve qui atteint cinquante mille francs. Le président tient à renseigner cet auditoire d'occasion sur les origines, les buts du mouvement raiffeiseniste, exhortant vivement chacun à s'intéresser à cette œuvre sociale par excellence.

Le président du Conseil de surveillance, M. R. Guigoz, donne lecture de son rapport; il rend hommage au caissier, M. R. Felley, pour la bonne tenue des comptes et à la direction pour le dévouement qu'elle apporte à la collectivité et met en évidence la solidité des placements et la marche ascendante de l'institution.

Puis c'est le tour de *M. Crettol,* présenté avec délicatesse par le président. D'emblée, le conférencier conquiert l'assemblée; pendant plus d'une heure et demie, il la tient sous le charme de sa parole chaude et persuasive. Après avoir souligné les services que les Caisses Raiffeisen rendent à la paysannerie, M. Crettol analyse les causes qui ont amené notre agriculture au point où elle se trouve depuis trois ans; comme il l'a fait tant de fois dans la presse et à la radio, il démasque les fauteurs de ce marasme économique. Mais, en bon constructeur, le conférencier indique les remèdes qu'il convient d'apporter au mal. En particulier, il insiste avec force pour une union plus étroite des producteurs, disséminés en de trop nombreux groupements comme aussi sur l'impérieuse nécessité de mettre sur le marché des produits de choix, la conscience professionnelle de trop nombreux producteurs est encore trop neuve. Toutes ces citations sont illustrées d'exemples sur le vif.

M. l'abbé Crettol avec son lyrisme habituel a élevé le débat et suscité l'enthousiasme de nos paysans qui ne se laisseront pas décourager ni égarer par les mauvais bergers. Fortement impressionné par les encouragements reçus, chacun s'en retourna, fier d'être paysan. *A. a.*

TROISTORRENTS

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu dimanche 18 mars son assemblée annuelle avec une assistance très nombreuse. Groupant environ 300 sociétaires, cette Caisse est, au point de vue financier, la plus forte du canton. Après lecture du rapport du président du Comité de direction, M. Nestor Donnet, et du président du Conseil de surveillance, M. Maurice Rouiller, le caissier Victor Berrut donne connaissance des comptes dont nous ne donnerons ici que les postes intéressants.

Mouvement général de la Caisse durant l'exercice 1950: Fr. 3 467 000.— (3 406 opérations). Bilan au 31 décembre: 3 569 000.—. Réserves: 119 300.—. Ces chiffres sont assez éloquents pour prouver la confiance que suscite, au sein de notre population, notre Caisse de crédit mutuel. La parole est ensuite donnée à *M. A. Puippe,* le vaillant pionnier raiffeiseniste, fondateur de notre Caisse. M. Puippe, étant chaque année attendu avec impatience pour notre assemblée, sa conférence fut vivement applaudie. A l'occasion des 30 ans de la fondation de notre Caisse, chaque sociétaire bénéficia d'une marque d'attention. Au nom de l'Union suisse, M. Puippe remit un souvenir à M. *Maurice Rouiller,* président du Conseil de surveillance et à *M. Victor Berrut,* caissier, pour leurs *30 ans d'activité* dans leurs fonctions respectives. Espérons que notre Caisse continuera de marcher dans la voie du progrès et que, dans un avenir très rapproché, son bilan atteindra 4 millions. *A. Df.*

VEROSSAZ

Au-dessus du rocher qui surplombe St-Maurice, à 815 m. d'altitude se trouve le petit plateau de Vérossaz. Cette petite commune de 375 habitants, blottie au pied de la sévère Cime de l'Est, a tout naturellement aussi sa Caisse Raiffeisen. Celle-ci ne date pas d'hier puisqu'elle a tenu sa 30e assemblée générale le dimanche 25 février 1951. Sur 87 membres que compte notre petite Caisse, 80 étaient présents sans compter les dames et les sympathisants.

Le président Rémy Jacquemoud ouvrit l'assemblée par des souhaits de bienvenue et salue la nombreuse participation. Il fut également tout heureux de pouvoir saluer spécialement M. Puippe, président de la Fédération du Valais romand et le remercie sincèrement d'avoir bien voulu se déplacer pour apporter sa parole toujours réconfortante jusque dans la montagne.

Dans un rapport fouillé et très net, le président émit quelques considérations d'ordre général concernant surtout la situation de notre agriculture. Venant à la vie intérieure de la Caisse, il remarque que l'année écoulée a donc été le 30e exercice et que pendant ces 30 ans notre société a exercé sa féconde activité et a développé parmi ses membres les principes fondamentaux de notre institution: esprit chrétien, amour du prochain. 1950 nous a même apporté une certaine augmentation des affaires. En effet, le bilan au 31 décembre 1950 soldait par plus de Fr. 550 900.— avec une augmentation de plus de Fr. 46 000.— sur celui de 1949.

Le caissier, St. Fellay, donna ensuite son exposé traditionnel, bourré de détails intéressants sur l'évolution des affaires, sur l'augmentation des dépôts d'épargne et sur le mouvement de la Caisse en général.

Le président du Conseil de surveillance M. Hermann Aymon, présenta à son tour à l'assemblée un rapport très complet sur la situation de la Caisse et adressa des félicitations aux anciens et nouveaux administrateurs qui ont appliqué et appliquent encore avec soin les principes de base dont Raiffeisen s'est inspiré pour l'accomplissement de son œuvre. Il félicite aussi M. Puippe, le valeureux et intrépide fondateur de presque toutes nos Caisses du Valais romand. Il propose d'approuver les comptes, ce que l'assemblée s'empressa de faire à l'unanimité.

Quelques membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance étaient appelés à réélection. Sans opposition, l'assemblée les confirma dans leur fonction.

La parole fut enfin donnée à *M. Puippe,* qui, on peut bien le dire, porte un intérêt spécial à notre Caisse. Preuve en est que sur 30 assemblées générales, 28 ont été honorées de sa présence. L'orateur retrace les débuts de notre Caisse qu'il a eu l'honneur de fonder et rend hommage aux fondateurs disparus : M. Alexis Coutaz, président, et M. F. Fellay, caissier, qui furent les pionniers de l'heure. Il félicite notre société pour le beau succès obtenu durant ce laps de temps et, dans une fameuse péroraison, le président de la Fédération du Valais romand montre la merveilleuse évolution que le monde a subie durant ces derniers 40 ans. Il souligne la nécessité d'organiser des cours d'information sur toutes les branches de notre économie afin de renseigner les gens, qui ne peuvent plus rester dans la routine. Enfin, M. Puippe trouve dans son expérience et dans son cœur des avis, des conseils dont chacun devrait savoir tirer profit.

Le président Jacquemoud souhaite aux membres un bon retour dans leur foyer et l'assemblée se termine par le paiement de l'intérêt aux parts sociales. *St.*

Vaud

CONCISE

Samedi 17 février, à l'Hôtel de l'Ecu de France, a eu lieu la 3e assemblée générale sous la présidence de M. Albert Cousin, président, qui salua la présence de nombreux invités.

Les rapports des présidents des comités de direction et de surveillance et du caissier relataient le développement de cette jeune société d'entraide économique et sociale tendant à assurer l'autonomie financière de la communauté rurale. L'appui et la confiance que lui témoigne la population de Concise et Corcelles sont à la base de son brillant succès. Elle compte actuellement 54 membres. Son mouvement d'affaires général qui se monte à Fr. 493 000.— a doublé depuis 1949. La somme du bilan est de Fr. 136 000.—.

En fin de séance, M. Pécoud, instituteur, présenta 4 films documentaires sur le développement de l'aviation aux U. S. A., le repérage des icebergs sur le parcours des transatlantiques dans les mers du nord, la lutte conduite en Camargue par les agriculteurs pour dessaler les terres et les rendre propres à la culture et un dernier sur la culture et l'industrie du coton.

CORSIER

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue jeudi 15 mars dès 20 heures, sous la présidence de M. H. Gilliard, vice-président, qui a invité les membres à honorer la mémoire de M. Fritz Maillard, décédé le 28 décembre dernier. M. Gilliard a rappelé en termes émus l'activité dévouée du défunt, qui a pendant 17 ans assuré la présidence du Comité de direction, lui prodiguant les ressources d'une intelligence vive et d'un cœur compréhensif.

La Caisse compte 203 membres, recrutés tous dans les milieux de nos villages ; les agriculteurs, les vignerons, les maraîchers y côtoient les artisans, les ouvriers et les commerçants. Le bénéfice net de Fr. 2 334.75 vient porter les réserves à Fr. 117 263.02. Le mouvement général a été de 4,4 millions avec un bilan de Fr. 1 991 000.— et la Caisse a continué à rendre service à la population laborieuse.

M. Henri Gilliard a présenté le rapport du Comité de direction et M. Alfred Delafontaine les remarques du Conseil de surveillance. Ces rapports sont adoptés à l'unanimité, ainsi que l'exposé richement documenté du caissier, M. Edouard Brunet.

La série sortante des comités à été réélue. Le décès de M. F. Maillard a laissé une vacance au Comité de direction : M. L. Pasche y est appelé. La lourde succession de M. F. Maillard à la tête du Comité de direction sera assumée par M. Alfred Delafontaine, de Corseaux, qui a été élu à l'unanimité à ces importantes fonctions. M. René Ducret a passé du Comité de direction au Conseil de surveillance, dont M. L. Volet assumera dorénavant la présidence. Une modeste collation clôturait cette séance, qui a fourni une nouvelle preuve de la vitalité de la Caisse de crédit mutuel de Corsier et du dévouement de ses dirigeants.

LE SEPEY

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle le 10 mars écoulé.

M. Aloïs Oguey, président du Conseil de direction, après les souhaits de bienvenue à tous, se plaît, dans un rapport fort circonstancié, à constater que notre institution bancaire est en progression constante et gagne chaque année davantage la confiance communale. La devise des principes raiffeisenistes se dessinant parfaitement : « L'argent de la commune à la banque communale ».

On entend ensuite M. Paul Morier, notre dévoué caissier, qui nous donna un aperçu du 27e exercice.

La société a 241 membres. Les chiffres du bilan accusent Fr. 1 873 713.89. Les avoirs à terme à l'Union suisse prouvent que la Caisse dispose d'une liquidité suffisante. Le bénéfice annuel a été de Fr. 10 531.47, portant le montant des réserves à Fr. 105 570.04.

M. Jules Marlétaz, président du Conseil de surveillance, constate que par leur travail consciencieux notre Conseil de direction et notre caissier assurent la bonne marche de notre Caisse. Sur sa proposition, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes et les rapports présentés.

La séance se termine par la répartition de l'intérêt de la part sociale et par le verre de l'amitié offert par la Caisse. *A. V.*

PALEZIEUX-MARACON

La Caisse de crédit mutuel de Palézieux- a tenu samedi 3 mars dernier sa 44e assemblée générale sous la présidence de M. Aimé Chollet, ancien député, assemblée un peu moins revêtue qu'à l'ordinaire du fait de la grippe qui avait retenu chez eux passablement de membres.

Après avoir salué la présence de plusieurs membres fondateurs, dont MM. Louis et Eug. Boudry nés en 1876 et 78 et M. H. Derendinger 1879, le président rappela la mémoire de M. Jules Sonnay, premier secrétaire fondateur de la société, de M. Alexis Bergier et de M. Arthur Simonin, premier caissier, décédé en 1950.

L'intérêt essentiel de cette séance résidait dans le remarquable rapport présidentiel, par lequel son auteur, ne se bornant pas au cercle restreint de notre vie journalière, procéda à un tour d'horizon des plus instructifs.

Le bénéfice net de l'exercice est de 4300 fr. sur un chiffre d'affaires de 1 800 000 environ en 1426 opérations. Bilan : Fr. 1 150 000.—. Réserves à fin 1950 : 106 354.32. Le rapport du Conseil de surveillance, lu par le président de cet organe, M. Albert Dovat, rend un hommage mérité à l'activité du caissier, M. Constant Serex, ancien syndic. Un plateau dédicacé est remis à *M. Ami Dovat,* membre du Comité de direction et ancien président du Conseil de surveillance, en hommage de reconnaissance pour 25 ans de dévouement à la Caisse et à la cause raiffeiseniste.

Une brève partie familière termina dans une ambiance réconfortante cette intéressante assemblée.

VUARRENS

Notre Caisse locale a tenu sa 20e assemblée générale le 9 mars sous la présidence de *M. Louis Besson,* président du Comité de direction. Celui-ci fait ressortir tout le chemin parcouru depuis la première assemblée générale où il annonçait fièrement que l'exercice bouclait par un bénéfice de Fr. 6.50 ! Maintenant notre petite banque locale a pris sa place ; sa nécessité et son utilité s'affirment de jour en jour, témoin le mouvement, atteint au cours du dernier exercice, de Fr. 2 214 598.— avec 934 opérations. La somme du bilan est de Fr. 482 000.—.

M. Albert Magnenat, caissier, commente les comptes qui accusent un bénéfice net de Fr. 3 036.— qui, versés au fonds de réserve, le porte à Fr. 21 733.—.

Les conclusions du rapport du Conseil de surveillance, présentées par M. Alfred Thonney, président, sont adoptées à l'unanimité, avec félicitations au caissier pour la tenue impeccable de ses comptes.

La séance se poursuit par les élections statutaires. Enfin, pour terminer, tout en partageant le traditionnel verre de l'amitié, notre caissier, M. Magnenat, qui est également préposé à l'AVS, répond avec précision aux nombreuses questions qui lui sont posées, concernant ce complexe sujet.

YVONAND

Après avoir fêté l'an dernier le 40e anniversaire de sa fondation, notre Caisse a tenu son assemblée le 10 mars 1951 sous le signe du deuil.

Ouverte à 20 h. 10 par *M. Louis Durussel,* président du Comité de direction, qui souhaite une cordiale bienvenue à chacun, l'assemblée constate la présence de M. Jules Vonnez, doyen de nos membres, que le président

félicite pour sa fidélité. Puis l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de nos membres décédés pendant l'année.

MM. Albert Jaunin, père de notre caissier,
René Genillod, vice-président du Comité de direction,
Albert Potterat, député, ancien président du Grand Conseil vaudois, président du Conseil de surveillance de la Caisse.

Par le départ des deux derniers nommés, notre institution a perdu deux des membres les plus marquants de ses comités. Leur absence et celle de leurs sages avis seront ressenties lourdement et pendant longtemps. Ajoutons à cette liste le décès de MM. Heuberger, directeur de l'Union et Maillard, président de la Fédération vaudoise, et nous constatons que nous avons toutes les raisons d'avoir un sentiment de séparation et de vide cruel.

Suivant l'ordre du jour, M. Durussel, président, désigne deux scrutateurs, puis donne lecture de son rapport. Il fait un bref tour d'horizon politique et économique, recherchant les événements qui ont pu avoir une influence sur le marché de nos affaires. Il donne un aperçu de l'activité du Comité de direction et commente les comptes présentés à l'assemblée de même que les taux d'intérêt appliqués. Puis il termine en rappelant les règles d'honnêteté et de droiture qui permettront aux membres des comités et au caissier de mériter la confiance de nos membres actuels et futurs.

La somme du bilan se monte à 1 598 000 francs, avec un chiffre d'affaires pour l'an dernier de 3,7 millions. Le bénéfice de Fr. 5 228.75 a porté les réserves à Fr. 86 938.89.

Après l'exposé du caissier, qui précise que l'association compte actuellement 154 membres, c'est M. John Vernez, vice-président du Conseil de surveillance, qui prend la présidence de l'assemblée pour lui proposer les conclusions de son rapport sur l'exercice 1950. Les comptes sont adoptés à l'unanimité, après quoi on procède aux élections destinées à repourvoir les places laissées vides au sein des comités par MM. Genillod et Potterat. M. Paul Peguiron, agriculteur, est élu membre du Comité de direction et M. Marcel Tacheron, boursier communal, au Conseil de surveillance. M. John Vernez, jusqu'ici vice-président de cet organe, en sera le président. M. Durussel félicite ces trois membres pour la confiance dont l'assemblée vient de les honorer.

Après une petite question de M. René Durussel, Rovray, posée au chapitre des propositions individuelles, M. le président clôt l'assemblée, puis le caissier procède au paiement de l'intérêt des parts sociales. *G. P.*

Genève

VERSOIX

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu sa 9e assemblée samedi 10 mars dernier.

A l'ouverture de la séance, M. M. Macheret président souhaita une cordiale bienvenue à plus de cinquante membres et quelques invités qui avaient répondu à l'appel du comité.

M. Edouard Golay, caissier, présenta et commenta les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel la Caisse de Versoix a fait à nouveau un bond en avant. Jamais encore les opérations n'ont été aussi nombreuses et le mouvement général est arrivé à tout près de deux millions de francs, avec un bilan de Fr. 460 400.—. Ces chiffres disent bien quelle importance a pris le crédit mutuel dans la commune.

Sur proposition du Comité de direction et par la voix de M. Arsène Lehmann, son président, l'assemblée unanime accepte les comptes présentés et manifeste sa reconnaissance aux dirigeants de la Caisse par de vifs applaudissements.

La parole est ensuite à M. le maire Bölsterli qui remercie la Caisse pour son action bienfaisante dans la commune de Versoix. M. Eugène Piccot, député, remercie à son tour au nom des associations agricoles de la commune.

Il est de coutume depuis des années déjà qu'un membre dévoué, M. l'adjoint Ferrier, présente une causerie ou fournisse un orateur pour l'assemblée annuelle. Cette année, il a trouvé en la personne de *M. André Fatio*, député, un conférencier aussi sympathique que distingué qui, dès ses premières paroles, conquit son auditoire à qui il fit faire à l'aide de magnifiques clichés en couleurs des milliers de kilomètres au travers d'un pays inconnu de nous, mais pourtant du plus grand attrait, l'immense Amérique. Cette causerie, du plus vif intérêt, fut chaleureusement applaudie.

NOTE DE LA REDACTION

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro diverses correspondances des Caisses affiliées, ainsi que les comptes rendus des assemblées des délégués des Fédérations cantonales qui se sont récemment tenues.

Les souvenirs du copiste

Du 20 janvier au 10 mars environ, le copiste est l'une des victimes d'un inexorable destin. Il doit en effet se pencher sur les bilans des Caisses affiliées, aux fins d'en « extraire les données utiles pour les publications annuelles » — selon la formule admise.

Passionnant travail, car dès le premier jour notre copiste est entraîné dans un tourbillon. Nos caissiers, en effet, ne sont pas manchots. Les comptes arrivent (« pleuvent » dira le copiste) à la cadence de 10-15 par jour. Les mardis et mercredis — jours de pointe — il y en aura même jusqu'à 25. C'est ainsi à une véritable course contre la montre que se livre le copiste. Plutôt une course contre la pile, car malgré tout son zèle, malgré toute sa meilleure volonté, lentement mais inexorablement les comptes s'entassent. C'est ce que le copiste appelle : sa pile.

Et il suffit qu'il y ait comme ça une vingtaine de comptes qui attendent, pour que le diable s'en mêle. C'est ces jours-là que le copiste voit apparaître son chef, avec un grand sourire, un compte dans la main « Compte à faire sans délai, entend-il dire, car ces Messieurs ont leur assemblée dimanche. Et puis il faut 250 convocations ». Et le chef repart. Le copiste reste seul, avec sa pile qui monte toujours et ce compte pressant. C'est égal. Le lendemain soir notre caissier aura tout ce qu'il veut, car la tradition est de servir vite. Le caissier-éclair sera considéré comme un as par ses comités. A cet éloge, le copiste associe tout ceux qui ont participé à la rapidité du service et tous les caissiers qui ont la gentillesse de songer qu'ils ne sont pas seuls. Car sans eux, il n'y aurait plus de caissier-éclair.

Ou bien, lorsqu'après 2-3 jours de travail acharné la pile prend des proportions plus humaines, le copiste voit revenir son chef. Petit sourire, gros paquet de livres sous le bras. Ça y est, songe le copiste, voilà un compte en panne. Et de son mieux, en abandonnant sa pile qui commençait à lui plaire, le copiste se met à la recherche de l'erreur. Il en aura pour toute la journée. Mais vers 17 heures il lève la tête, fier d'avoir retrouvé 4 sous qui décidément se sont fait désirer. A peine a-t-il poussé un soupir que son visage se renfrogne. Car, constate-t-il, la pile a repris sa course au plafond.

Ainsi, le temps passe rapidement. Un beau jour le copiste détache du calendrier la dernière feuille de février. Enfin le bon temps, pense-t-il, car désormais plus de comptes qui ne jouent pas. On enverra un reviseur chercher ceux qui sont en panne. Grande illusion. Au bout de deux jours, alors que le niveau de sa pile lui permettait quelques brefs rêves, un coup de téléphone directorial convie le copiste à prendre le prochain train. Le der-des-derniers caissiers en panne vient de lancer aussi son SOS.

En grande vitesse, notre copiste arrive au bout de ses 50 jours. Durant 7 semaines, il a passé en coup de vent dans les couloirs, toujours pressé, toujours sous pression. Le centre du monde c'était lui — à son avis... Maintenant le voilà au bout de ses peines. Mais... il devient mélancolique. Soldat licencié, le copiste songe aux bonnes heures de son service. Est-ce un mirage ? Dans le fonds, laisse-t-il échapper, il n'y avait que de bonnes heures.

Que de caissiers compréhensifs lui ont envoyé leurs comptes à temps, permettant un examen précis de tous les extraits. Que de bilans dressés impeccablement, à en rendre jaloux un comptable-diplômé. Le souvenir d'extraits amoureusement fignolés passe en son imagination, tel un film.

Et notre copiste — qui sera de nouveau reviseur durant les 315 jours qui vont venir — songe que ses collègues et lui ne peinent pas pour rien. Il perçoit, malgré quelques erreurs ici et là, malgré quelques appendices

Il me manque dans ma réserve le
CARMINATIF „BOVOSAN"
bien connu.
Dans toutes les pharmacies et droguerles Fabricant : Jakob Tobler, St-Gall

non terminés, la belle et magnifique idée — levier de commande de tant de peines : effort personnel, amour de l'ouvrage bien fait.

Sans effort personnel intense, sans système D, sans un peu de légitime ambition, il n'y aurait pas les premiers jours de mars 920 comptes dressés selon toutes les règles de l'art.

Mentalement, le copite adresse à tous un sincère merci. Il est fier de tout le monde : du caissier compréhensif, du caissier-éclair, et tout autant du caissier qui a lutté désespérément pour retrouver 4 sous qui manquaient quelque part.

Et notre copiste — sceptique de nature — se surprend à penser tout haut : c'était quand même du beau travail. Vivement à l'an prochain. *pp.*

PENSEES

Par l'institution Raiffeisen, nous voulons conduire l'humanité non seulement en avant, mais aussi en haut.

M. le curé Blum, à la Journée jubilaire Raiffeisen, Cologne, 1927.

Ce n'est pas un vain mot, une illusion flatteuse, conçus dans le cerveau des fous ; c'est un cri du plus profond du cœur : nous sommes nés pour quelque chose de meilleur. Et ce que dit cette intime voix, ne trompe pas l'âme qui y croit.

Schiller.

La faucheuse à moteur

Scheer

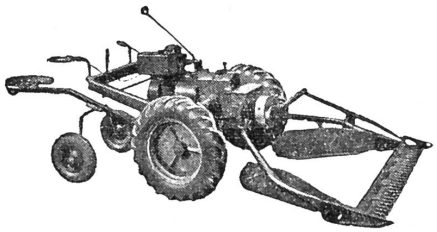

a fait ses preuve comme Faucheuse à moteur

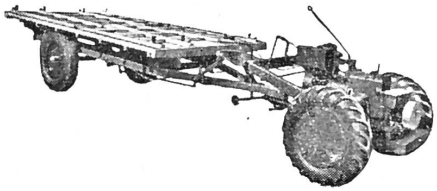

Le grand
SUCCÈS

et comme
petit tracteur avec remorque

Sa construction bien étudiée offre, avec son engrenage différentiel, de grands avantages. Demandez nos prospectus détaillés.

ERNST SCHEER A. G., HERISAU

fondée en 1855 tél. (071) 5 19 92

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Le Casse rurali nel 1951

L'esercizio 1950 è stato nuovamente favorevole allo sviluppo del movimento raiffeisenista.

Prima di voler menzionare alcuni dati statistici, ci piace rilevare che, salvo tre eccezioni, i signori cassieri hanno condotto a termine i lavori di chiusura e rimesso i conti annuali all'Unione entro il 1 marzo 1951, come alle disposizioni regolamentari. Ci felicitiamo per questa nuova manifestazione di devozione, di disciplina e di capacità dei nostri cassieri, fiduciosi che anche per l'avvenire il motto sarà : « Sempre più, sempre meglio ».

* * *

I resoconti 1950 presentano importanti progressi su tutta la linea. Accanto alla fondazione di tre nuove casse rurali affiliate — Ligornetto, Bosco Gurin, Arogno — le Casse rurali ticinesi hanno beneficiato dell'attiva partecipazione di 138 nuovi soci, ciò che ha portato l'effettivo a 842 unità.

La somma di bilancio, registrando un aumento di oltre 671 mila franchi, ammonta a 3 453 658.91 franchi. Fra le attività la voce « mutui ipotecari » si è assicurata la parte del leone, figurando in bilancio con 1 milione e 461 mila franchi, accanto a 318 800 franchi distribuiti ai soci dietro pegno o fidejussione ed a 573 500 franchi anticipati ad enti di diritto pubblico. I crediti in conto corrente passarono a 223 mila franchi (1949 : 148 mila), mentre presso la Cassa Centrale 343 mila franchi sono a costante disposizione delle singole affiliate.

Fra le passività il capitolo « cassa a risparmio » con 2 115 300 franchi ripartiti in 1258 libretti, assorbe circa il 60 % della somma di bilancio. Le obbligazioni di cassa ammontano a 356 500 franchi (1949 : 200 mila) mentre i versamenti su libretti di deposito, incontranti simpatie fra i depositanti, superano i 214 mila franchi.

I fondi propri, cifrantesi ad oltre 134 mila franchi, rappresentano il 4 % ca. della somma di bilancio.

In generale i debitori hanno fatto fronte con puntualità agli impegni contrattuali ; gli ammortamenti ed il pagamento degli interessi vennero regolarmente attuati. Ciò torna di particolare onore alla nostra popolazione rurale, la quale facendo fronte ai propri impegni ha voluto giustificare la fiducia in essa riposta dal movimento raiffeisenista nazionale.

Malgrado le ingenti spese, collegate alle misure di previdenza dettate dall'attuale poco tranquillizzante situazione internazionale, i raiffeisenisti ticinesi non hanno dimenticato lo spirito del risparmio personale.

I dirigenti delle singole affiliate gareggiarono, dal canto loro, in una sana amministrazione, dettata dai principi fondamentali del movimento e delimitata dalle disposizioni statutarie.

* * *

Pur non volendo entrare in particolari, ci piace rilevare che la Cassa rurale di Stabio, alla fine del sesto esercizio di attività, presentava una somma di bilancio di 437 000 franchi, mentre Morbio Inferiore vantava pure un bilancio di 447 500 franchi con un effettivo di 73 soci. Quinto raggruppava a fine dicembre us. 76 soci, mentre Arogno (fondata lo scorso mese di maggio) vantava l'emissione di una settantina di libretti di risparmio ed una somma di bilancio di ca. 100 mila franchi.

Sonvico, da parte sua, detiene sempre il « primato » ed ha presentato una somma di bilancio di 961 662 franchi, contando sull'appoggio di 135 soci. Anche nel Paese della Lega grigia il raiffeisenismo ha incontrato numerosi simpatizzanti e pionieri.

San Carlo, l'anziana delle Casse del Grigione italiano, ha terminato il suo esercizio di attività presentando ai propri soci, per l'approvazione, un bilancio cifrantesi a 680 378 franchi, raggruppando 146 soci.

Le altre Casse rurali del Grigione italiano — Prada, S. Antonio, Arvigo — si sviluppano pure in modo particolarmente rallegrante.

Anche il movimento raiffeisenista nazionale porta il marchio del progresso.

Infatti, accanto alla fondazione di 22 nuove affiliate, la somma di bilancio passò da 922 a 970.56 milioni, con un aumento di 47,80 milioni. L'effettivo dei soci è di 94 944 unità, mentre i depositanti in cassa a risparmio si aggirano sui 591 milioni ripartiti in 394 826 libretti. Fra le attività i mutui ipotecari assorbono circa il 63 % del bilancio ed ammontano a ben 614 640 958.

Al momento della pubblicazione di questo numero ha luogo a Ginevra — alla presenza di 1400 delegati — il 48esimo Congresso Raiffeisen svizzero.

La relazione particolareggiata delle differenti manifestazioni apparirà sul prossimo Messaggiero.

I raggruppamenti nel Ticino

(Continuazione e fine)

Passando all'esame della futura azione per completare i raggruppamenti nel cantone, il signor geometra Solari così continua :

38 raggruppamenti sono attualmente allo studio ; 122 rimarranno poi ancora da eseguire. Il preventivo di questi lavori è valutato a 65 milioni di franchi.

Volendo completare i lavori in un periodo di 30 anni, si vede che ne dovremmo mettere in cantiere 5 o 6 all'anno per un importo di 2 milioni di franchi ca. Siccome il cantone sussidia le opere nella misura del 30-35 per cento, l'onere del bilancio si aggirerebbe sui 650 000 franchi annui. A partire dal 1940 il ritmo dei lavori è stato mantenuto in queste cifre e lo sforzo dovrebbe essere normalizzato su questa base se ed in quanto — e questo è essenziale — non ci verrà a mancare l'indispensabile apporto di sussidio federale.

Secondo gli accertamenti dell'Ufficio federale delle bonifiche, la superficie raggruppata della Svizzera ascende a 225 000 ettari e quella ancora da raggruppare a 480 000 ettari. Coi crediti attualmente a disposizione ci vorrebbero ancora 150 anni per condurli a termine ciò che significa che, per cinque generazioni, in molti villaggi di campagna e di montagna la popolazione dovrebbe ancora vivere nelle attuali condizioni di spezzettamento dei terreni e di disorganizzazione fondiaria, con tutti gli inconvenienti che ne derivano. Ciò non lo possiamo certo ammettere per il Ticino e specialmente per le valli montane che andrebbero sicuramente spopolandosi se non si pone rimedio entro un tempo relativamente breve, con l'opera di rivalutazione agricola di cui il raggruppamento è la prima indispensabile premessa.

Nel Ticino, secondo la statistica del 1939, vi erano 15 952 aziende di cui tre quarti, cioè 11 736 con superficie inferiore ai 3 ettari !

Alla stessa epoca si constatava pure che:

2447 aziende non possedevano che un solo capo di bestiame ;

3054 possedevano da 2 a 3 capi di bestiame ;

2742 possedevano più di 3 capi di bestiame.

Queste poche cifre ci indicano lo stato calamitoso delle nostre aziende agricole quo al frazionamento dei terreni e la necessità ineluttabile di proseguire i raggruppamenti per ridurre le 576 mila particelle che ancora abbiamo a 150 mila circa.

Esse indicano altresì la povertà di molte nostre famiglie agricole che devono sbarcare il lunario col reddito di un paio di ettari di terreno e di una mucca o due. Ora, a queste condizioni, a questa povertà, non si può certo rimediare soltanto col raggruppamento ; il riordino fondiario è tuttavia la premessa indispensabile per dare alla nostra agricoltura un altro indirizzo ed al ceto rurale la possibilità di migliorare le proprie condizioni di esistenza.

Nel 1949 l'on. Aleardo Pini ha sviluppato davanti al Consiglio Nazionale la sua mozione in merito all'urgenza ed alla necessità dei lavori di raggruppamento.

Richiamate le condizioni generali dei nostri terreni e delle aziende svizzere l'on. Pini concludeva affermando che ragioni economiche e politiche ci inducono a realizzare l'opera di raggruppamento dei terreni con un ritmo più accelerato, in un tempo più breve dei 100 o forse 150 anni che ci occorrerebbero data la spesa necessaria ed i limitatissimi crediti attualmente stanziati nel bilancio annuo della Confederazione. Egli proponeva di fissare un programma di esecuzione dei raggruppamenti in un periodo di 25 a 30 anni e ne esponeva le ragioni che così riassumiamo :

a) salvare l'esistenza dei contadini i quali devono razionalizzare la produzione e migliorarne la qualità, diminuendone le spese ;

b) il raggruppamento permette la razionalizzazione, risparmiando tempo e mano d'opera ;

c) l'introduzione del registro fondiario è certamente legata al programma dei raggruppamenti dei terreni ; è quindi indispensabile accelerare i lavori se si vuole dotare al più presto ogni comune del registro fondiario che è la base del credito agricolo.

L'on. Pini sottolineava ancora i vantaggi economici come segue :

1. Aumento del reddito lordo in media di 100 franchi per ettaro.
2. Reddito netto per anno di 40 milioni franchi, pari al reddito di un miliardo, equivalente dell'aumento di valore dei terreni.
3. Diminuzione delle spese di mano d'opera di 50 franchi per ettaro.

L'on. Pini non mancava di additare le conseguenze materiali e spirituali dell'opera di raggruppamento.

La mozione è attualmente allo studio presso i competenti dipartimenti federali, i quali hanno già interpellato i Cantoni per sapere se sono disposti a stabilire un programma di esecuzione dei raggruppamenti in un tempo relativamente breve.

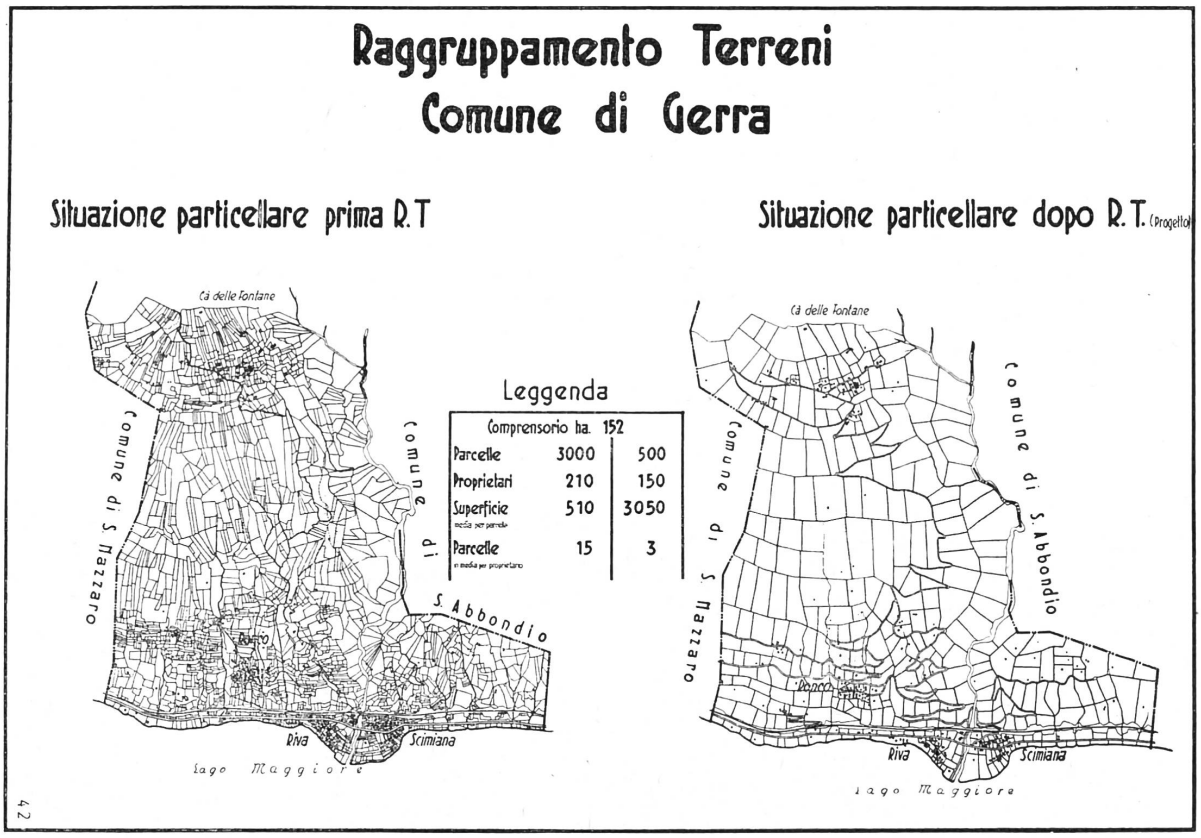

Il sig. geometra Solari termina la sua esposizione passando in rapida rassegna i criteri d'esecuzione dei raggruppamenti.

Il raggruppamento è anzitutto un'operazione agronomica e come tale deve essere impostato e condotto se vuol trovare piena giustificazione e compensare i sacrifici che richiede.

Certamente è l'evoluzione delle opere che ci permette ora di considerare il problema dal suo giusto angolo visuale; trent'anni or sono, quando si faceva il raggruppamento di un monte o di una parte di un comune, com'era possibile studiare fondamentalmente la situazione di tutte le aziende agricole in modo da trovare, con la sistemazione fondiaria, la loro migliore organizzazione?

Quello che non è stato fatto allora dev'essere fatto oggi; nei più recenti progetti si chiedono anzitutto i dati statistici che illustrino la situazione locale quo alle famiglie, ai fabbricati d'abitazione, alle stalle, alle colture, al bestiame, al regime di sfruttamento e ciò per avere le debite informazioni sulla composizione delle famiglie, sulla loro attività e sui beni immobili posseduti.

In questo modo è possibile studiare il nuovo riparto dei fondi con migliore cognizione di causa ed accumulare altresì i dati di confronto che, più tardi, permetteranno di valutare i benefici del raggruppamento.

Un'azienda per essere redditizia, deve avere almeno da 3 a 5 ettari di superficie coltiva (prato, campo e vigna) oltre alla eventuale superficie di bosco o selva. Su questa base dovremmo ridurre il numero delle nostre aziende agricole a non più della metà e cioè a 8 000 circa.

Un tale processo è già lentamente in atto poichè molte famiglie agricole — dato il reddito insufficiente che traggono dalla terra — indirizzano i loro figli ad altri mestieri e vendono a poco a poco i loro beni.

All'occasione di nuove opere di raggruppamento sarà pure raccomandabile effettuare delle analisi del terreno per conoscere le loro qualità ed i loro difetti.

Poichè il raggruppamento non è fine a sè stesso, come disse l'on. Pini nella sua relazione al Consiglio Nazionale, si prospettano sempre nuovi raggruppamenti per mettere in cantiere altre opere di progresso nei villaggi: le strade, gli acquedotti, le colonizzazioni, la costruzione di nuove stalle e di nuove case rurali.

Visto così dall'alto, il problema non è più soltanto di dare al contadino che aveva 20 o 30 fondi 2 o 3 nuovi appezzamenti; si tratta di trovare la soluzione che permetta di sfruttare nel modo migliore la terra di un determinato comune tenendo conto degli interessi particolari sì, ma anche di quelli generali, dal momento che la comunità concorre alle spese. La nuova legge sul raggruppamento, che sostituisce quella vetusta del 1920, si differenzia dalla precedente, fra altro, perchè dà la sua giusta importanza al fattore agricolo-economico dei riordini fondiari.

Se lavoreremo ancora oltre vent'anni di buzzo buono ed in tale ordine di idee, a sistemare le nostre terre, se Cantone e Confederazione non negheranno il loro aiuto, se i contadini dal canto loro faranno ogni sforzo per aggiornare le loro cognizioni e modernizzare i sistemi di produzione, è d'uopo sperare che la nostra agricoltura, il nostro ceto rurale e l'economia cantonale conosceranno giorni migliori.

La terra è la nostra lavoreria; non bisogna maledirla; bisogna santificarla. Le forze materiali che ci troviamo d'intorno sono i nostri stromenti di lavoro; non bisogna ripudiarli, bisogna dirigerli al bene. (G. Mazzini)